

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240701-D_01_07_24_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 03/07/2024

Délibération n°01-07-2024-011

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi ^{1er} juillet 2024

Date de convocation	25 juin 2024
Date d'affichage	25 juin 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	48 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1^{er} juillet 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Maixent, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaient excusés : 7 – M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Eric BARBIER.

**SPORT : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « VSF CYCLISME »
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANCHE
DE COUPE DE FRANCE DE CYCLO-CROSS**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que l'association « VSF cyclisme » a pris l'initiative d'organiser une épreuve de la coupe de France de cyclo-cross, sur le territoire de la commune de La Ferté-Bernard. L'épreuve se déroulera sur deux jours en décembre 2024.

EST INFORME que :

- L'association a sollicité le soutien de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour son organisation.
- Cet évènement de rayonnement national, organisé sous l'égide de la Fédération française de cyclisme, regroupera les meilleurs compétiteurs amateurs et professionnels de la discipline. Cette manifestation constituera une très belle vitrine sportive du territoire.
- La commission « Solidarité jeunesse et sports » du 5 décembre 2023 a émis un avis favorable à la participation de la Communauté de communes à hauteur de 8 000 €, somme inscrite au budget primitif voté le 15 avril 2024.

AUTORISE le Président, ou son représentant à :

- Signer la convention d'objectifs avec l'association « VSF Cyclisme » pour l'organisation d'une manche de coupe de France de cyclo-cross,
- Autoriser le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association « VSF Cyclisme » pour l'organisation de cette manifestation,
- Régler tous les frais qui en découleront,
- Accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 1^{er} juillet 2024

Le Président

Pour extrait conforme
Le 2 juillet 2024

M. Didier REVEAU